

Déclaration et reconnaissances en maladie professionnelle :

Les patients ayant reçu un CMI, ont travaillé dans différents emplois et postes. Le CMI prend en compte le parcours professionnel dans sa totalité. Il peut provenir de l'étude d'un ou de plusieurs postes exposés. Dans ce tableau, nous pouvons simplement constater que le patient ayant occupé « tel poste » a reçu un CMI au vu de son parcours professionnel et non au vu du seul poste cité.

Tableau mis à jour 03/12/2009

Items	Nombre de personnes
Nombre de personnes ayant eu un entretien concernant leur parcours professionnel	92
Nombre de personnes ayant eu un CMI	54
Nombre de personnes ayant déclaré leur cancer en maladie professionnelle	33
Nombre de personnes ayant leur maladie reconnue en maladie professionnelle	20
Nombre de personnes dont la reconnaissance a été refusée	12
Nombre de personnes dont la reconnaissance est en attente	1